

**Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Nedelec aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6265 intitulée Centre Des Sciences du Goût et de l'Alimentation.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte n°6265 intitulée Centre de sciences et du Goût de l'Alimentation et nommant M. Lionel Bretilon en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6265 en date du 31/03/2017 ;

Considérant que **Mme Emmanuelle Nedelec** a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 14 au 15 février 2013, 21 au 22 février 2013 et 14 au 15 mars 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Emmanuelle Nedelec**, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6265 intitulée Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation, à compter du 01/01/2017.

**Mme Emmanuelle Nedelec** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Emmanuelle Nedelec**, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 27/02/2017

Le directeur de l'Unité  
**Lionel Bretilon**

L'agent  
**Emmanuelle Nedelec**

Le directeur de l'UFR

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
**Muriel Sinanidès**

Le Président de l'Université de Bourgogne  
**Alain Bonnin**